

*Question présentée par le député :*

*M. François Baertschi*

*Date de dépôt : 24 février 2020*

## **Question écrite urgente**

**Pourquoi la demande de mise à l'inventaire de la maison dite « Scriabine » est-elle bloquée au département du territoire ?**

La demande d'inscription à l'inventaire de la maison dite Scriabine (ancienne maison Décroux ou encore Les Lilas) a été envoyée le 21 mai 2019 au département du territoire, à l'office du patrimoine et des sites, à l'attention de son directeur.

Il s'agit de la maison « Les Lilas au n° 1bis chemin du Vieux-Vésénaz (n° 291, parcelle 6062, feuille 34, Collonge-Bellerive) et de sa dépendance au n° 1 du même chemin ».

Depuis, il n'y a aucune nouvelle de l'office du patrimoine et des sites.

Ma question est la suivante :

***Qu'en est-il de la demande de mise à l'inventaire de cette maison de grand intérêt patrimonial et pourquoi assiste-t-on à un aussi long blocage de la part du département du territoire ?***